

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

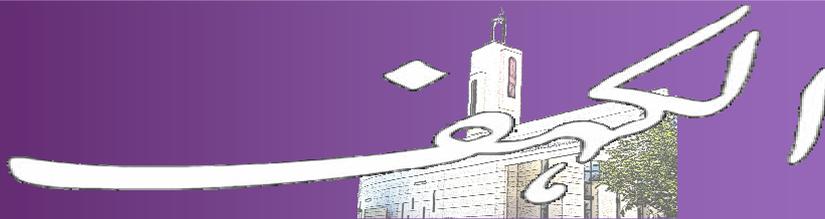
Edito

Les louanges
sont adressées
à Allah, le Puis-

sant, le Savant, Pardonneur des péchés, Qui accepte le repentir, Détenteur du châtement, et très généreux. Nulle divinité que Lui, et vers Lui sera le retour ! Que le salut et la paix soient sur notre Prophète, l'excellent modèle pour quiconque espère en Allah et au Jour Dernier et évoque Dieu abondamment ; ainsi que sur sa famille et ses compagnons. Ceci étant dit, si l'Islam a confirmé la sacralité de la vie humaine ; il y a une « autre vie » tout aussi sacrée que Dieu nous a enjoint de préserver tant que possible, il s'agit de « la vie des cœurs ». C'est celle-ci dont parle le Coran lorsqu'il énonce : Ô croyants ! Répondez à Dieu et au Messager lorsqu'il vous appelle à ce qui vous donne la vie... [8;24]. Le cœur sain s'éveille et devient vivant lorsqu'il entend l'appel à la foi lancé par Dieu dans le Coran, puis s'épanouit par l'évocation de Dieu, la lecture, l'étude, et surtout la mise en pratique des prescriptions qu'il contient. La vie du cœur comme celle du corps s'entretient ou se détériore en fonction du soin qu'on lui porte. Le cœur a besoin de son air pur, de ses vitamines et de ses exercices comme le corps. Cela se réalise au travers d'une approche saine, sérieuse et progressive de la religion, loin de tout laxisme et de tout extrémisme. Enfin cette vie du cœur se transmet à autrui, et c'est à ce travail noble que s'attelèrent les messagers et leurs suivants mettant à profit leur temps de la meilleure manière pour le bien-être de l'humanité. A Lui toute louange dans les cieux et la terre, dans l'après-midi et au milieu de la journée. Du mort, Il fait sortir le vivant, et du vivant, Il fait sortir le mort. Et Il redonne la vie à la terre après sa mort. Et c'est ainsi qu'Il vous fera sortir !

والسلام عليكم

L'équipe du journal



Al Kahf le Journal

Grandes thématiques : Se réformer

Ne mens pas !

Allah le Très Haut dit : *Abstenez-vous de la souillure des idoles et abstenez-vous des paroles mensongères [22;30]*, liant, ici, le mensonge au plus grand des péchés qu'est l'idolâtrie. Le Prophète ﷺ a, par ailleurs, cité le mensonge comme l'un des traits de caractère des hypocrites [Al Boukhari & Mouslim], il l'a considéré comme étant un péché majeur et nous a mis en garde contre le fait de s'adonner à cette pratique. En effet, un jour le Prophète ﷺ qui était allongé, s'adressa à ceux de ses compagnons qui étaient auprès de lui : *voulez-vous savoir quels sont les pires péchés ? (...) le fait de servir autre que Dieu, l'insolence envers les parents, puis il se redressa soudainement et ajouta : et aussi le mensonge et le faux témoignage, et il ne cessa de répéter ces deux derniers péchés - comme pour faire comprendre leur gravité, alors que les gens le minimisent - jusqu'à ce que ses compagnons se demandassent en eux-mêmes quand allait-il s'arrêter [idem].* Une autre fois, il dit : *attention au mensonge, certes le mensonge conduit à la débauche et la débauche mène à l'enfer ; l'individu ne cesse de mentir jusqu'à ce qu'Il soit inscrit auprès de Dieu comme étant un menteur [idem].* Ceci étant, la condamnation du mensonge est bien connue dans l'Islam comme dans les anciennes religions révélées, ainsi que dans les philosophies et les doctrines humaines. Pour autant, l'ennemi du genre humain, **le diable, maquille et enjolive souvent le mal et l'interdit en leur donnant d'autres noms et une apparence**

plaisante afin de séduire et d'attirer les gens à ces pièges. C'est aussi **souvent sous l'argument fallacieux de 'tout le monde le fait, même untel et untel' qu'il arrive à nous 'vendre' ce qui est clairement prohibé par notre religion.** Or, le fait qu'une pratique soit répandue, tolérée ou légalisée même, ne la rend pas pour autant acceptable devant Dieu. En effet, combien de fois des nations et des peuples se sont égarés massivement ? *Le bien et le mal ne sont pas semblables, quand bien même l'abondance du mal t'attire, craignez Dieu, gens de raison, afin de réussir [5;100].*

Mentir sur Dieu - ou sur le Prophète ﷺ - est, du point de vue islamique, incontestablement le pire des mensonges : *Quel pire injuste que celui qui forge un mensonge contre Dieu ? Ceux-là seront présentés à leur Seigneur, et les témoins diront : Voilà ceux qui ont menti contre leur Seigneur. Que la malédiction de Dieu s'abatte sur les injustes [18;11].* Et le Prophète ﷺ de dire : *que celui qui forge sciemment un mensonge à mon encontre sache qu'il a d'ores et déjà une place réservée au sein de l'Enfer [Al Boukhari & Mouslim].* Ceci étant, une forme subtile de mensonge à l'endroit de Dieu ou de Son Prophète ﷺ peut consister dans le fait de déformer les paroles Divines ou prophétiques en les rapportant - c'est d'ailleurs pour cela que la majorité des compagnons et des rapporteurs de hadiths mentionnent les doutes qu'ils pouvaient avoir sur certaines expressions -, à inter-

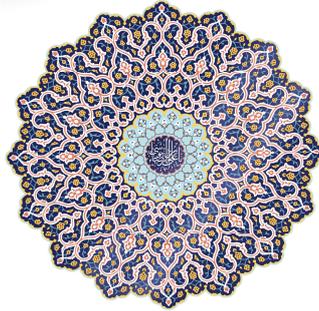
préter n'importe comment les Textes, ou à s'arroger le droit d'en extraire des avis juridiques (*fatawa*) sans y être habilité. Or à bien y regarder, beaucoup tombe dans ces pièges en croyant pourtant bien faire ; mais **la seule bonne intention ne suffit pas à excuser le péché, puisque rechercher la conformité dans ses actes est aussi obligatoire.** La solution pour éviter cela, consiste à mémoriser ou écrire les Textes que l'on cite, à étudier leur exégèse dans les ouvrages de référence et auprès des savants spécialisés, et enfin à renvoyer les gens vers ces derniers en matière d'applications pratiques lorsque l'on n'est pas apte (diplômé ou accrédité) dans le domaine.

Mentir pour obtenir des congés ou de l'argent, comme le fait de se déclarer malade ou inapte à travailler lorsqu'on ne l'est pas réellement n'est évidemment pas acceptable, et c'est en plus un péché majeur, car c'est un mensonge, un faux témoignage et une forme de vol. Quand bien même cela serait « dans une intention d'adorer Dieu ou de profiter du Ramadan » pour accomplir des actes d'adoration, par exemple, cela n'est pas permis ! **La meilleure manière d'adorer Dieu est d'être véridique, de s'éloigner du mensonge, de la fraude, de la triche et de tout ce qui s'y apparente et de respecter ses engagements et les contrats que l'on a signés.** Le Prophète ﷺ nous a pourtant prévenus que *le musulman qui ne renonce pas au mensonge ou à agir en menteur, Dieu n'a que faire qu'il s'abstienne de manger et de boire (pendant le Ramadan) [Al Bouk-*

RETROUVEZ-NOUS SUR WWW.ALKAHFLEJOURNAL.COM

hari]. Un musulman sincère ne peut agir de la sorte, et un médecin honnête ne peut cautionner cela ! Dieu dit : *Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraînez pas dans le péché et la transgression. Et craignez Dieu, car Dieu est, certes, dur en punition !* [5;2]. Comme nous l'avons dit quelques lignes plus haut, le fait que des gens pratiquent ce genre de chose ne nous autorise pas à faire de même, sauf à vouloir leur tenir compagnie, loin du Prophète ﷺ et des gens de droiture, le jour du Jugement dernier !! **Le musulman n'est pas comme 'tout le monde', il doit obligatoirement se distinguer positivement par sa moralité et son comportement**, s'imposer en modèle, quitte à passer pour cela comme quelqu'un « d'un peu bizarre ». Dieu dit : *Et si tu obéis à la majorité de ceux qui sont sur la terre, ils t'égareront du sentier de Dieu : ils ne suivent*

que la conjecture et ne font que forger des mensonges [6;116], *et c'est ainsi que nous fîmes de vous une communauté modèle afin que vous soyez un exemple pour les gens* [2;143].



Il paraît pour certains que **mentir pour les affaires** est « une obligation professionnelle sans laquelle on ne peut réussir ». Or le Coran répond à ceux-là en disant : *Le diable vous fait craindre l'indigence et vous recommande des actions honteuses ; tandis que Dieu vous promet pardon et faveur venant de Lui. La grâce de Dieu est immense et Il est Omniscient* [2;268]. Ils sont semblables également à ceux qui firent

des affaires et du recours à l'usure deux choses indissociables : ...ils disent : 'le commerce est tout à fait comme l'intérêt usuraire', alors que Dieu a rendu licite le commerce, et illicite l'usure [2;275]. Louanges à Dieu, qui a mis **toute la bénédiction des affaires, et de toute chose, dans l'honnêteté et la véracité** ! En effet, l'Islam ne se pratique pas uniquement dans les maisons et les mosquées au travers de quelques prières et paroles de *dhikr* ; mais il se pratique également dans le travail au quotidien, dans les salles de marché, les galeries commerciales et dans les échanges internationaux, au travers du principe d'honnêteté. C'est ce que l'on apprend de la Sounnah du meilleur des hommes ﷺ, qui se rendait régulièrement dans les rues commerçantes de Médine et rappelait aux musulmans que **le commerçant honnête aura sa place parmi les prophètes, les véridiques, et les martyrs le jour du jugement dernier** [Al Tirmidhi : *Sahih*].

Voici donc encore **une grande Sounnah à déterrer**, pour qui veut se rapprocher de Dieu et se prémunir de son châtement. Car certes le mensonge est illicite et l'argent gagné par son biais et ce que l'on achète avec héritent de ce statut. Cela aura pour conséquence le non-exaucement de nos invocations, la possible non-acceptation de nos œuvres, la privation des bénédictions et de la préservation Divines, l'éloignement de Dieu et Son châtement le Jour de la Résurrection. Au niveau collectif, **si jamais la pratique du mensonge se propageait parmi nous cela aurait pour conséquence de ternir l'image de l'Islam, d'en éloigner les gens, d'avilir l'ensemble de la communauté musulmane** ; tandis que la pratique de la sincérité et de la droiture aura l'effet inverse : elle attirera les gens et leur donnera envie de chercher l'origine de ce bien et de cette droiture. **Ô vous qui croyez ! Craignez Dieu et soyez avec les véridiques !** [9;119].

Enseignements des textes / Apprendre des invocations

Le printemps coranique

Ô Allah, fais du Noble Coran la rosée de nos coeurs, la lumière de nos poitrines, la consolation de nos tristesses et le soulagement de nos soucis et de nos malheurs -

[Retrouvez l'invocation en arabe sur notre site www.alkahflejournal.com]

Contexte :

Cet extrait d'invocation est tiré d'une parole du Prophète ﷺ rapportée par Ibn Mas'oud : *Tout serviteur d'Allah soucieux et triste qui formulera l'invocation suivante : 'Seigneur, je suis Ton serviteur, le fils de Ton serviteur et de Ta servante, ma vie T'appartient, je suis soumis à Ta sentence et Ton décret est justice. Je t'implore par tous les Noms que Tu T'es attribués, que Tu as révélés dans ton Livre, enseignés à l'une de Tes créatu-*

res ou occultés et dont Tu es le Seul connaisseur ; de faire du Coran le printemps de mon cœur, la lumière de ma poitrine, un moyen de dissiper ma tristesse et de mettre fin à mes soucis', verra Allah dissiper sa tristesse et ses soucis pour les remplacer par de la joie. 'Ô Messenger d'Allah, devons-nous apprendre ces paroles ?', lui demanda-t-on. Et le Prophète ﷺ de répondre : 'Bien sûr, toute personne qui les entend devrait les apprendre'. [Ahmad, Ibn Hibban : Auth. par Ch. Chou'aib Al Arnaout]

Ce que nous retenons :

- 1- Avoir conscience de la seigneurie (*roububiyya*) de Dieu et de notre servitude (*'ouboudiyya*) à Son égard ; Il est le Seul qui mérite d'être adoré. **Le croyant accepte sa prédestinée sans pour autant sombrer dans le fatalisme**. Il sait qu'il est sous l'autorité du Très-Haut, qu'il a des obligations à honorer et des limites dont il doit s'éloigner.
- 2- Débuter ses invocations en glorifiant le Seigneur. Le Prophète ﷺ a choisi de rappeler que Dieu ne lèse personne ; tout ce qui peut nous arriver entre dans le champ de la justice divine et de sa sagesse.
- 3- Le fait que Dieu a 99 Noms par lesquelles il faut L'invoquer ; **Allah a 99 noms - 100 moins un - celui qui les mémorise, croyant en leur signification et agissant en conséquence, rentre-**

ra au paradis [Al Boukhari & Mouslim].

4- Le fait que le croyant doit vivre avec le Coran, qu'il doit en faire son « meilleur ami ». Il est une lumière et une guérison spirituelle qui, telle la rosée printanière, fait revivre les cœurs après l'hiver de l'ignorance de Dieu (*jahiliyya*), permettant la récolte des fruits sucrés et suaves que sont les bonnes paroles et les bonnes œuvres. Le Coran a la fonction d'illuminer nos vies en toutes circonstances, plus encore lors de périodes sombres et obscures, comme il éclairera nos tombes à condition de s'y être montrés fidèles (*nasih*). Il a le pouvoir de chasser les soucis, le stress, l'anxiété, la peur ; pourquoi donc chercher pour nos âmes, nos esprits et nos cœurs, un autre moyen de guérison ?

Et Allah sait mieux !

La sacralité de la Vie

Le Très Haut dit : *Et raconteur en toute vérité l'histoire des deux fils d'Adam. Chacun d'eux offrit un sacrifice ; celui du premier fut accepté tandis que celui de l'autre ne le fut pas. Le second dit alors : je te tuerai certainement. Allah n'accepte, dit l'autre, que de la part des pieux [5;27].* À travers ce verset, Dieu introduit au sein de Son Livre le récit de deux des fils d'Adam, paix sur lui, Habil et Qabil (Abel et Caïn). Le segment 'et raconteur en toute vérité' signifie que cette histoire y est rapportée sans omission ni rajout nous dit Ibn Kathir, afin que nous en tirions leçons et enseignements. Il ne s'agit donc ni d'une légende, ni d'un conte mais d'un exemple pour méditer sur les désastres que provoquent la jalousie, la colère et l'injustice ; et aussi nous rappeler à jamais le caractère sacré de la vie humaine.

Au début de l'Humanité, par la nécessité du contexte, Adam mariait ses enfants entre eux ; et ce afin d'assurer la survie et la propagation de l'espèce humaine sur Terre. Néanmoins, il a été rapporté d'Ibn Mas'oud et d'un groupe de compagnons qu'Adam refusait de marier les enfants issus d'une même portée. Habil voulait épouser la sœur jumelle de Qabil. Or celle-ci était belle et Qabil désirait aussi l'épouser. Mais comme celle-ci était issue de la même grossesse que lui, Adam refusa et lui ordonna de laisser son frère Habil la prendre pour épouse. Qabil s'enfla alors d'orgueil d'autant plus qu'il était l'aîné des deux. Pour appuyer son jugement, Adam suggéra à ses deux fils de faire un sacrifice pour Dieu afin de les départager. Habil proposa en offrant une belle bête issue d'un troupeau d'ovins. Quant à Qabil, il apporta une botte de céréales de mauvaise qualité. Le Seigneur fit alors descendre du ciel un feu qui brûla l'offrande de Habil en signe d'agrément pour son œuvre laissant celle de Qabil qui avait manqué de sincérité

dans son acte. Alors ce dernier éclata de colère et

dit à son frère : *je te tuerai sûrement et tu n'épouseras jamais ma sœur !* Habil lui répondit : *Allah n'accepte que de la part des pieux.*

Le premier meurtre de

l'Histoire : Puis Habil ajouta, en témoignage de sa piété : *Si tu étends vers moi ta main pour me tuer, moi, je n'étendrai pas vers toi ma main pour te tuer car je crains Allah, le Seigneur de l'Univers. C'est-à-dire que si tu tentes de mettre à exécution tes menaces, eh bien moi, je ne répliquerai pas et je n'agirai pas comme toi car sinon nous serions égaux et porterions la même faute !* Ce raisonnement est d'ailleurs confirmé dans un hadith dans lequel le Prophète ﷺ dit : *lorsque deux musulmans croisent le fer, assassin et victime se retrouveront en enfer. Ceci car chacun d'eux avait la même intention : tuer l'autre [Al Boukhari & Mouslim].* Le Prophète ﷺ dit aussi en allusion à une épreuve qui surviendrait plusieurs années après sa mort : *Viendra une épreuve : celui qui sera assis agira mieux que celui qui sera debout ; celui qui sera debout agira mieux que celui qui marchera ; celui qui marchera agira mieux que celui qui courra. Sa'd Ibn Abi Waqqas demanda alors : et si quelqu'un entre chez moi pour me tuer ? Soit alors comme le fils d'Adam (Habil) lui dit le Prophète ﷺ [Ahmed, Sahih]. Ayoub Sakhtayani dit que le premier à avoir appliqué ce principe parmi les musulmans fut le Calife Othman Ibn 'Affan (cf. Apparition des troubles).* Puis Allah nous rapporte qu'Habil dit à son frère : *Je veux que tu partes avec mon péché (ndlr : 'le péché de m'avoir tué' selon l'unanimité des savants de l'exégèse comme le rapporte Ibn Kathir) et avec ton propre péché : alors tu seras du nombre des Gens du Feu. Telle est la rétribution des injustes [5;29].* Cela signifie que Qabil portera l'assassinat de son frère en plus de ses propres péchés. *Son âme l'incita à tuer son frère. Il le tua donc et devint ainsi du nombre des perdants [5;30].* Al Boukhari rapporte que le Prophète ﷺ a

dit : *aucune âme n'est tuée injustement sans que le premier fils d'Adam n'en assume une part de responsabilité car il fut le premier à initier le meurtre.* Enfin, après ce fratricide ignoble, Allah envoya un corbeau afin de montrer à Qabil comment enterrer son frère [5;31].

Une âme est une âme : Puis Allah dit : *C'est pourquoi Nous avons prescrit aux Enfants d'Israël que quiconque tuerait une âme non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur la terre, c'est comme s'il avait tué toute l'Humanité. Et quiconque sauve une âme, c'est comme s'il sauvait toute l'Humanité [5;32].* Ainsi selon les exégèses, du fait de ce meurtre du fils d'Adam, Allah a établi comme une règle aux communautés qui nous ont précédées ainsi qu'aux musulmans que le meurtre d'un seul individu était assimilable à la destruction de l'humanité entière ! Et cela car **l'âme d'un être humain est sacrée et que cette sacralité s'applique à tous sans distinction auprès de Dieu.** À l'inverse, celui qui se prémunit contre le meurtre et épargne ce mal à autrui, tout en tenant pour véridique la Parole de Dieu, alors c'est comme s'il avait sauvé toute l'Humanité. C'est là l'avis d'Ibn 'Abbas et de Moujahid notamment. Pour Hassan al Basri et Qatada, la première partie du verset énonce le terrible péché que représente l'assassinat et la deuxième partie concerne la récompense qu'Allah a réservée à celui qui s'en préserve. Par ailleurs, une autre version rapporte que Moujahid interprète le passage 'quiconque sauve une âme' comme signifiant que **quiconque sauve quelqu'un de la noyade, du feu ou d'un danger mortel alors c'est comme s'il avait sauvé l'Humanité !** De quoi méditer pour inciter peut-être certains d'entre nous à s'engager dans ces métiers nobles où l'on sauve des vies (pompier, médecin, infirmier, etc.) ou à mener des actions pouvant aller en ce sens comme le simple fait de donner son sang.

Et Allah est plus Savant.

Profite de la vie !

D'après Ibn 'Abbas, le Prophète ﷺ conseilla un homme en ces termes : *Tire bénéfice de cinq choses avant cinq choses : ta vie avant ta mort, ta santé avant ta maladie, ton temps libre avant ton activité, ta jeunesse avant ta vieillesse, ta richesse avant ta pauvreté. [Al Hakim, Sahih].* Le Bien-Aimé d'Allah ﷺ attire ici notre attention sur l'importance des bienfaits d'Allah le Très-Haut, et en particulier sur l'importance du temps dans notre religion.

L'Imam Moḥammad Al Ghazali nous dit au sujet du temps : *Tout ce qui a été perdu peut être récupéré sauf le temps. Lorsqu'on le perd il n'y a aucun espoir de le retrouver. Voilà pourquoi le temps est le bien le plus précieux que l'homme possède. Ainsi, l'homme sensé se doit d'accueillir ses jours comme un homme privé d'une grande richesse ; il ne néglige pas le moindre instant et s'efforce de mettre chaque chose, quelle que soit son insignifiance, à la place qui lui convient.*

Après avoir compris et médité ces paroles, qu'en est-il de notre rapport avec le temps ? Est-il notre allié dans les œuvres de bien ? Al Ghazali dit : *Le vrai musulman apprécie hautement le temps parce qu'il est sa vie. L'Islam a réparti les actes d'adoration à travers la journée et les a répartis à des heures fixes. Ainsi nos prières canoniques rythment notre journée de façon bénéfique et ainsi le temps devient notre allié. Mais qu'en est-il lorsqu'on le laisse s'échapper à des futilités ou pire encore à des péchés ? L'Imam ajoute à ce sujet : Il est regrettable que les gens du commun soient insensibles à la perte de leur temps de façon inutile. Ils ajoutent à cela le crime de s'emparer du temps d'autrui pour le dilapider, car ils violent les éléments utiles des hommes d'action pour détourner leur attention vers des futilités.*

Comment pouvons-nous alors utiliser notre temps libre dans le sentier d'Allah ?

'Omar Ibn 'Abdel'Aziz. le dirigeant exemplaire

'Omar Ibn 'Abd Al 'Aziz, de la dynastie des Omeyyades est connu pour être le cinquième Calife bien guidé.

Il est né en l'an 61 de l'hégire à Médine, dans une famille aisée et proche du pouvoir. Son père, 'Abd Al 'Aziz Ibn Marwan, apparenté au Calife, occupa le poste de gouverneur d'Égypte. Sa mère quant à elle n'était autre que la petite-fille de 'Omar Ibn Al Khattab, et la fille de cette femme exemplaire, qui, alors que sa mère l'encourageait à mélanger de l'eau à leur lait pour en augmenter les bénéfices refusa en lui répliquant : *'Si le Commandeur des croyants ne nous voit pas, Dieu, le Seigneur de 'Omar, Lui nous voit certainement'*.

'Omar Ibn 'Abd Al 'Aziz eut une enfance privilégiée, évoluant dans le raffinement et l'abondance. Il savait apprécier les bonnes choses, sans jamais verser dans l'excès. Cela ne l'empêcha nullement, dès son plus jeune âge, de consacrer une grande partie de son temps à la spiritualité et à l'acquisition du savoir utile. C'est ainsi, que de lui-même, il choisit de quitter l'Égypte pour retourner à Médine afin de parfaire son éducation religieuse auprès des plus grands savants de son temps, qu'il ne cessera dès lors de fréquenter. Grâce à cette éducation équilibrée, 'Omar développa une sincérité et une objectivité qui lui permirent de se préserver de l'esprit tribal qui caractérisait certains princes omeyyades de l'époque. Il abhorrait les abus de pouvoir et les injustices commises envers le peuple, autant que la propagande visant à consolider le pouvoir en calomniant l'Imam 'Ali.

'Omar jouissait à Médine d'une excellente réputation, à tel point qu'il en fut nommé gouverneur par le Calife Al Walid Ibn Abd Al Malik, à l'âge de

vingt-cinq ans seulement ! Il affirma immédiatement sa différence dans sa façon de gouverner en plaçant le bien-être de ses administrés au cœur de sa politique. Il était tellement apprécié de tous, que ses responsabilités s'élargirent rapidement sur l'ensemble du Hijaz qu'il réforma en profondeur, en améliorant significativement les infrastructures et la redistribution des revenus. Dans le même temps, il critiquait et s'opposait ouvertement aux gouverneurs injustes des provinces voisines, à commencer par l'un des plus grands tyrans qu'ait connu l'histoire musulmane ancienne, Al Hajjaj Ibn Youssouf, qui était alors gouverneur d'Irak. 'Omar affirmait qu'Al Hajjaj était indigne de ses fonctions.



Cette liberté de ton et d'action suscitèrent la jalousie et l'animosité de quelques gouverneurs qui, avec à leur tête Al Hajjaj, firent pression sur le Calife jusqu'à obtenir la destitution de 'Omar. Celui-ci quitta alors Médine pour la Syrie d'où il observait, impuissant, les luttes d'intérêts entre d'une part des factions qui défiaient sans cesse l'autorité et mettaient en péril la stabilité de l'état, et le pouvoir qui n'avait d'autre choix que de contenir ces débordements, parfois par la violence. Comme à toute époque, la propagande était alors très active, et à défaut de médias de masse, on déploya des poètes dans toutes les villes pour diffuser les idéologies défendues par les dirigeants, et discréditer les fauteurs de trouble.

Allah plaça au côté du nouveau Calife, Soulayman Ibn Abd Al-Malik, un conseiller béni du nom de Raja' Ibn Haywa. Alors que le Calife était gravement malade, son conseiller lui suggéra, dans le plus grand secret, de nommer 'Omar Ibn 'Abd Al 'Aziz comme successeur, et de réunir l'ensemble des gouverneurs pour leur faire prêter serment d'obéir à sa décision après sa mort sans tenter, jusque-là, de découvrir le contenu de son testament qui devait rester secret.

À la mort du Calife, 'Omar fut certainement le plus surpris à la lecture du testament, et tout comme son arrière-grand-père, 'Omar Ibn Al Khattab, il chercha à se dégager de cette responsabilité qu'il s'était vu confier sans même avoir été consulté, mais le peuple l'approuva et le plébiscita tellement qu'il fut contraint d'accepter, il avait alors trente-cinq ans.

Il apparut comme un grand réformateur, tant du point de vue religieux que politique. **Il mêlait l'érudition à l'action.** Tous les grands savants de son époque témoignaient d'ailleurs de son savoir et de sa piété. **Il ne perdait pas de temps en polémiques stériles,** tout comme **il s'éloignait des flatteurs.** Une fois aux responsabilités, **il se dépouilla de toute passion** et de tout intérêt personnel, faisant passer son devoir avant tout.

A peine avait-il prit ses fonctions qu'il mit fin aux conflits inutiles qui ruinaient les provinces musulmanes et remplaça les gouverneurs corrompus par des hommes intègres et justes. Il mit un terme à la propagande en supprimant les allocations accordées aux poètes, et en interdisant de maudire 'Ali Ibn Abi Talib lors des sermons du vendredi.

Il avait également compris que **le bien-être d'une nation ne peut s'accomplir que dans l'apaisement.** Il rétablit

Al Ghazali nous oriente en nous disant ceci : *Parmi l'exploitation du temps par l'Islam de la meilleure façon, il y a la recommandation de persévérer dans l'œuvre fût-elle minime, et la réprobation d'entreprendre un gros travail sans lendemain. Car, avec le temps, la continuité dans le travail le plus minime transforme ce qui est insignifiant en une action qui a le poids d'une montagne sans que l'auteur ne s'en rende compte.* Mes chers lecteurs, pour que le temps soit notre allié vouons notre œuvre pour Allah le Très-Haut...

Extrait de *l'Ethique du musulman* par Mohammed Al Ghazali

donc les principes fondamentaux qui fondent les sociétés justes, tels que l'égalité et la liberté d'expression. **Il n'usait jamais de violence contre ses opposants, et privilégiait plutôt le dialogue,** mettant un terme aux conflits internes avec les kharijites auxquels il rendit tous leurs droits, tant que ceux-ci ne commettaient pas d'acte de terrorisme.

Il prenait soin de ne négliger aucune frange de la population : musulmans ou non, tout le monde jouissait des mêmes droits. Il réussit grâce à **une politique fiscale juste et efficace,** ainsi qu'à une redistribution équitable des revenus à faire disparaître la pauvreté au sein des terres musulmanes, au point qu'on ne trouvait plus de nécessiteux à qui donner la *zakat* !

Ce calife exemplaire a réussi en seulement deux ans et cinq mois de règne à passer d'un état instable et clientéliste, à un état de droit juste et équitable, se concentrant sur **le bien-être du peuple, le consultant dans ses décisions, et le faisant participer à la vie de l'Etat.** Tel est le résultat de l'application des préceptes divins dans la gouvernance d'un État, qui est bien loin de ce que l'on connaît malheureusement aujourd'hui un peu partout dans le monde.